

Document

Peine perdue chez Litwin

(libération.fr)

21 août 2012

51 salariés d'une entreprise d'ingénierie pétrochimique ne touchent plus leur salaire depuis trois mois. En cause : un repreneur russe domicilié aux îles Vierges britanniques...

Depuis quatre mois, les salariés de Litwin, coincés dans un imbroglio judiciaire, pointent tous les jours sur leur lieu de travail, de 9 heures à 16h30. Sans rien de précis à faire, sauf assurer la tenue des lieux. Les cinq étages du bâtiment de Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine), qui, il y a quatre ans, accueillait encore 450 salariés spécialisés dans l'ingénierie pour l'industrie pétrochimique, sont quasiment vides. Les 51 rescapés, regroupés aux niveaux 3 et 4, n'ont pas perçu de salaire depuis juin, et sont condamnés à l'inactivité. S'ils viennent, c'est *«pour ne pas se mettre en faute»*, expliquent-ils à l'unisson. Au boulot, mais sans affectation. *«On vaque aux affaires courantes pour maintenir les installations en état. Mais tout tombe en panne, parce qu'on ne paye plus la maintenance*, raconte Jean-Marc Fournier, secrétaire du comité d'entreprise. *Hier, il faisait 55 degrés dans la salle des serveurs informatiques, on a dû tout couper.»* Le loyer est impayé, la cantine a fermé, les employés payent de leur poche le papier toilette et tentent de tuer le temps en faisant le ménage.

Il y a peu, Litwin concevait usines, plateformes pétrolières ou installations d'extraction prêtes à l'emploi. Le business était solide, les contrats signés conséquents, à hauteur de plusieurs centaines de millions d'euros. La dégringolade de Litwin commence en 2009. Le groupe, propriété du néerlandais Bateman, est mis en vente. Premier rachat, par un financier qui ne *«réalise aucun investissement»*, selon Jean-Marc Fournier. En janvier 2012, Litwin, victime d'un endettement et de pertes colossaux, est finalement placée en liquidation judiciaire. Le tribunal de commerce examine les différentes offres de reprise, et, le 18 avril, choisit Informap Production, société russe immatriculée... aux îles Vierges britanniques, un des principaux paradis fiscaux de la planète. L'actionnaire numéro un d'Informap, un Géorgien nommé David Khidasheli, promet de créer une nouvelle entité en France d'ici trois mois, et d'y placer à sa tête un Texan, Adel Karas.

«Arrêts maladie ou antidépresseurs»

Mais l'engagement fait long feu. Les statuts de l'entreprise ne sont jamais déposés, et, fort logiquement, les contrats commerciaux espérés s'envolent. Pire, les salariés ne sont plus payés, mais sont tenus de se présenter sur leur lieu de travail. Ils tentent bien de se retourner contre le repreneur, mais l'imbroglio est tel que même la justice française a du mal à s'en dépêtrer. Les salariés ont en effet signé leur contrat de travail avec la maison mère, Informap Production, domiciliée aux îles Vierges. En principe, la situation ne devait durer que quelques semaines, le temps que la filiale française voit le jour. Mais le temps a passé, et rien n'est venu. Résultat, il est impossible pour la justice d'exiger du repreneur le paiement des salaires. En juillet, face à cette situation, le tribunal de commerce de Nanterre a bien nommé un mandataire, Francisque Gay. Informap a alors apporté des fonds qui ont permis de payer les salaires d'avril et mai.

Mais ceux de juin et juillet attendent toujours. Ce mardi, le conseil des prud'hommes de Nanterre a condamné le repreneur à verser les salaires impayés. Un vœu pieux, reconnaît Evelyne Bledniak,

l'avocate des 51 employés : *« Cette condamnation ne va pas suffire pour obtenir le paiement. Le mandataire n'a pas cet argent, et il n'a pas le pouvoir de le récupérer. Je suis dans le droit social depuis trente ans, et je n'avais jamais vu pareille situation de vide juridique. »* Les salariés sont piégés. Sous contrat, ils hésitent à démissionner, puisque cela les priverait de leurs indemnités d'ancienneté et de leurs futures allocations chômage. Sans compter que pour les cinquantenaires, retrouver un emploi ne sera pas chose aisée, *« surtout en plein été et en période de crise »*, souligne Philippe, chef de projet de 51 ans.

Pour beaucoup d'entre eux, la situation économique devient tendue. Le comité d'entreprise a certes versé des avances aux cas les plus délicats, mais son *« trésor de guerre »* est désormais à plat. *« La santé morale et physique du personnel m'inquiète, témoigne un salarié, sous couvert d'anonymat. Beaucoup de gens sont en arrêt maladie ou sous antidépresseurs. »* Pascal, acheteur de 47 ans, dit lui *« payer pour venir travailler »*. *« Je fais quotidiennement 150 km aller-retour, explique-t-il. Cela me coûte environ 15 euros par jour. »*

Les doutes de l'entourage

La situation pèse également sur les relations entre collègues : *« Nous devenions agressifs, se souvient Marie, assistante qualité de 61 ans. On a parfois failli en venir aux mains, il y avait un climat de suspicion, d'injustice... Mais tous les griefs qu'on avait les uns envers les autres ont fini par péter. L'intérêt médiatique pour l'entreprise nous a aussi fait du bien. Cela a permis à chacun de s'exprimer. Mieux, notre entourage a pu se rendre compte qu'on ne racontait pas d'histoires. Pour certains, c'était très dur de rentrer, sans salaire, et d'entendre les doutes de la famille, du genre : "Mais enfin, on est en France, ce n'est pas possible." »*

Désormais, les 51 survivants de Litwin se disent unis. Même s'ils ne croient plus en l'avenir de leur entreprise, ils espèrent *« une porte de sortie collective, pour ne pas se retrouver dans le vide »*. La situation pourrait se débloquer en septembre. Ils comptent sur la décision du conseil des prud'hommes, qui a jugé que la nouvelle entité française existait *« de fait »*, pour que le tribunal de commerce puisse prononcer sa liquidation judiciaire. Une solution qui leur permettrait d'obtenir des indemnités, et de pointer à Pôle Emploi.